



Dossier
de presse

LA CONVENTION TERRITORIALE DE LYON

contrat de ville 2015 - 2020

La convention territoriale de Lyon 2015 - 2020

La convention territoriale de Lyon représente le cadre d'action de la politique de la ville à Lyon. Succédant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon 2007 - 2014, elle formalise un véritable projet global de développement territorial à l'échelle de la ville. Elle vise à répondre au contexte et aux enjeux des quartiers prioritaires lyonnais, en complément des orientations définies à l'échelle de la Métropole par le contrat de ville.

Une traduction lyonnaise du contrat de ville...

La convention territoriale s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015/2020 de la Métropole de Lyon signé le 2 juillet 2015, qui définit la nouvelle géographie prioritaire, et fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales en tenant compte du nouveau périmètre de compétence de la Métropole.

En complément des orientations définies par le contrat de ville, la convention territoriale cherche à répondre à 3 enjeux pour la cohésion sociale et urbaine de Lyon :

- Continuer à contribuer à la réduction des inégalités territoriales dans un contexte de crise économique aggravée qui accentue les fragilités sociales et réduit les finances publiques.
- Renforcer la capacité des quartiers prioritaires à être des lieux de rebond social pour leurs habitants et constituer des territoires ressources pour un développement durable de la ville et l'agglomération.
- Préserver voire conforter l'acceptabilité sociale des solidarités territoriales dans le consensus politique et citoyen de la ville et de l'agglomération.

...Qui définit les priorités et les engagements des politiques publiques

La convention territoriale de Lyon renouvelle l'engagement pour 2015/2020 des principales politiques publiques locales permettant de concourir à la réduction des inégalités territoriales en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de développement économique, de culture, de sécurité et de prévention de la délinquance, d'habitat et de cadre de vie.

Elle intègre également de nouveaux engagements sur les champs de la petite enfance, du sport, de l'économie sociale et solidaire.

Les axes transversaux (développement social local, jeunesse, égalité) irriguent l'ensemble des volets thématiques afin de garantir une prise en compte renforcée des enjeux qu'ils portent.

La gouvernance du contrat évolue en rationalisant les instances de pilotage et en prévoyant plus explicitement l'association des habitants au travers des conseils citoyens.

En bref

- Cadre d'action de la politique de la ville à Lyon succédant au CUCS 2007-2014
- Projet global de développement à l'échelle de la ville qui définit les priorités et les engagements des partenaires de la politique de la ville
- 18 quartiers de la géographie prioritaire concernés, soit 15% de la population lyonnaise
- Signature prévue début 2016 par l'ensemble des partenaires (5 nouveaux partenaires signataires)
- 3 enjeux de cohésion sociale :
 - réduire les inégalités territoriales
 - capitaliser sur les quartiers prioritaires comme lieux de rebond social et territoires ressources
 - conforter les solidarités territoriales
- 3 priorités d'actions transversales :
 - le développement social local
 - la jeunesse
 - l'égalité femmes/hommes et la prévention des discriminations

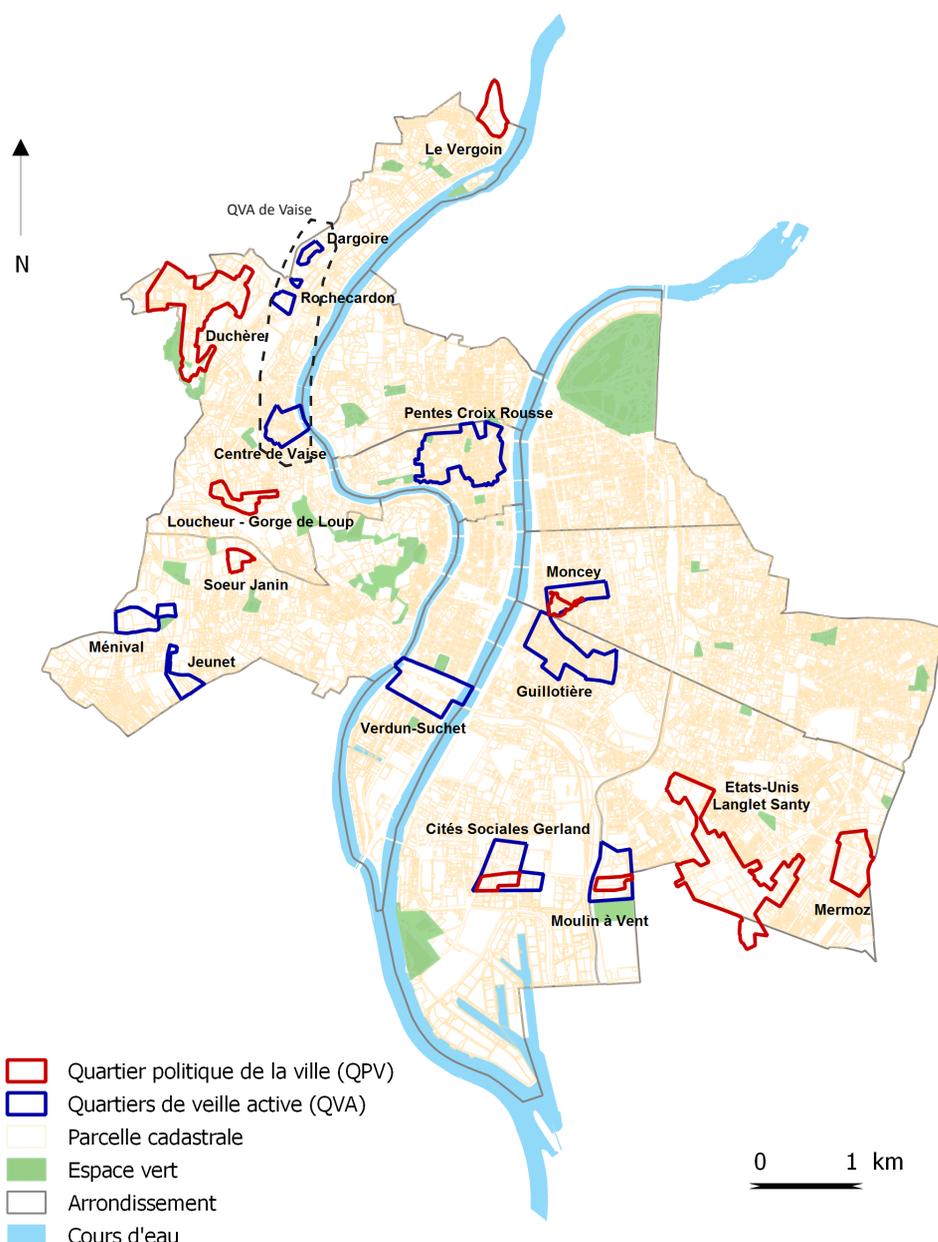
Géographie prioritaire

La nouvelle géographie prioritaire concerne 18 quartiers. Elle distingue :

-> **les quartiers politique de la ville (QPV)**, dont la liste et les périmètres ont été définis par l'État en application de la loi du 21 février 2014 à partir du critère unique du revenu fiscal médian par unité de consommation. Les 9 QPV représentent environ 34 500 habitants soit 7% de la population lyonnaise,

-> **les quartiers de veille active (QVA)** qui ont un statut moins prioritaire mais où les indicateurs économiques et sociaux montrent qu'une intervention des collectivités locales reste nécessaire. Les 9 QVA représentent environ 37 500 habitants, soit 8% de la population lyonnaise.

La Duchère (Sauvegarde / Château) et les quartiers de Mermoz et Langlet-Santy sont concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.



Pour réduire les inégalités territoriales, la politique de la ville cible les zones de concentration des difficultés sociales et économiques où une intervention prioritaire doit être menée.

EN CHIFFRES



72 000

Lyonnais résident dans les quartiers de la géographie prioritaire, soit

15%

de la population lyonnaise

Mobilisation des politiques publiques

La convention territoriale formalise l'adaptation de l'action publique locale aux enjeux de développement de chaque territoire. Sa structure traduit la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l'ensemble des politiques publiques au bénéfice des projets développés dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Développement économique, emploi et insertion

L'installation d'activités économiques et la revitalisation commerciale restent des enjeux prégnants pour les quartiers prioritaires. La convention prévoit que les projets de renouvellement urbain (La Duchère, Mermoz, Santy) développeront les opportunités d'implantation d'activités économiques en prévoyant une offre immobilière dédiée. Une pépinière d'entreprises sera installée à La Duchère pour renforcer le pôle entrepreneurial existant (Maison de la Création d'entreprises, coopératives d'activité Talents 9), et plus globalement les dispositifs d'appui à la création d'activités seront mobilisés. Les mesures de soutien à la revitalisation commerciale (FISAC) seront poursuivies notamment dans les quartiers anciens (Pentes de la Croix-Rousse / Guillotière), ainsi que l'accompagnement au développement d'une économie de proximité et de l'économie sociale et solidaire.

Concernant l'emploi et l'insertion, la convention mobilise la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon (Mdef) et la Mission Locale pour renforcer l'accueil et l'accompagnement dans la proximité (antennes Mdef à la Duchère, Mermoz, Gerland), favoriser l'accès des publics les plus éloignés de l'emploi aux structures d'insertion par l'activité économique, aux parcours d'accès à l'emploi (PLIE), aux mesures pour l'emploi (contrats aidés, CIVIS, garantie jeunes). Des actions expérimentales et innovantes d'accompagnement spécifiques des publics issus des quartiers prioritaires sont prévues.

Une mobilisation plus forte du réseau des entreprises de la Maison de l'emploi (charte des 100 entreprises pour l'emploi) sera activée, ainsi que les clauses sociales dans les marchés publics qui seront renforcées. Un accès renforcé aux dispositifs de formation portés par la Région sera organisé pour les habitants des quartiers prioritaires.

La situation vis-à-vis de l'emploi et de la formation demeure préoccupante : 1 demandeur d'emploi sur 5 et 1 allocataire RSA sur 3 à Lyon réside dans un quartier de la géographie prioritaire. 40% des habitants de ces quartiers n'ont aucun diplôme, notamment sur la tranche d'âge des 15-24 ans non scolarisés.

Cohésion sociale

Éducation / petite enfance

Dans le cadre du PEDT (Projet éducatif de territoire) qui porte le volet éducatif de la convention, des engagements en faveur de la réduction des inégalités territoriales sont déclinés : le remplacement systématique des enseignants absents fera l'objet d'une attention particulière par l'Éducation Nationale dans les quartiers prioritaires, ainsi que la scolarisation dès 2 ans. Les périmètres scolaires seront réinterrogés dans un objectif de plus grande mixité sociale. La Ville mobilisera des moyens supplémentaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires (encadrement renforcé des activités, actions favorisant une fréquentation optimale des activités périscolaires de la pause méridienne et du vendredi après-midi). La Métropole prévoit des engagements pour revaloriser les collèges et investir avec la Ville dans la prévention du décrochage scolaire. Le Programme de Réussite Educative (PRE), financé par l'État, et proposant des parcours individualisés auprès des élèves les plus en difficultés, sera étendu à de nouveaux quartiers (Gorge de Loup, États-Unis).

En matière de petite enfance, la Ville s'accorde avec la CAF pour prendre en compte les spécificités des quartiers prioritaires : places d'urgence de crèches avec un accès prioritaire des femmes ayant besoin de solution de garde pour participer à des actions d'insertion sociale ou professionnelles, suivi spécifique des problématiques santé.

La réussite scolaire demeure un enjeu primordial dans les quartiers prioritaires : à titre d'exemple 40% des jeunes de 15-17 ans n'ont pas le niveau Brevet des Collèges.

Santé

Le volet santé de la convention s'appuie sur le Contrat Local de Santé signé entre la Ville et notamment l'Agence Régionale de Santé qui prévoit des actions sur le bien-être et la promotion de la santé dans les quartiers, la lutte contre l'isolement, la prévention de l'obésité, la santé mentale, et des mesures pour l'accès aux soins : deux projets de maisons de santé pluri professionnelles sont prévus à Mermoz et États-Unis dans le 8^{ème}, ainsi que des permanences d'accès aux droits et aux soins dans l'ensemble des quartiers prioritaires.

En matière de santé, la situation des quartiers présente des signes préoccupants mesurables au travers de nombreux indicateurs issus de l'observatoire de la santé des Lyonnais mis en place par la Ville : à titre d'exemple les taux de prescription des médicaments anti diabétiques sont corrélés avec les indicateurs de précarité, tout comme la sous mobilisation du dispositif organisé de dépistage du cancer du sein.

Sécurité et prévention de la délinquance

En matière de sécurité et de prévention de la délinquance, la convention s'appuie sur la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) signée fin 2014 entre la Ville et notamment la Préfecture, le Parquet, et le Tribunal de Grande Instance. Elle prévoit un ensemble d'actions en direction du publics jeunes 12-25 ans (chantiers éducatifs et d'insertion, jobs d'été, le suivi éducatif et social dans le cadre des Zones de Sécurité Prioritaire), le traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité dans les quartiers (coordination renforcée entre la Police Nationale et la Police Municipale, procédure de rappel à la loi, vidéo protection), le développement de la médiation sociale avec l'Agence Lyonnaise pour la Tranquillité et la Médiation), ainsi que des actions de préventions de la récidive et d'aide aux victimes.

Les enquêtes écoute habitants réalisées chaque année dans les quartiers prioritaires montrent un sentiment d'insécurité plus marqué (25 % des habitants en moyenne) que dans le reste de la ville (10 % des habitants en moyenne).

Culture

La convention intègre également un volet sur le champ culturel, très développé au sein de la Ville de Lyon qui a de longue date positionné les cultures, les arts, les patrimoines au cœur de sa politique de la ville. L'un des outils essentiels est la charte de coopération culturelle avec les grands équipements culturels lyonnais, qui renouvellera en 2016 les engagements à conduire des projets en faveur des quartiers prioritaires, traduisant ainsi une mobilisation du droit commun de la culture pour davantage de cohésion sociale et urbaine et un développement durable de la cité.

Les bibliothèques constituent un point d'appui fort à la culture : 17% des abonnés de la Bibliothèque Municipale de Lyon résident dans un quartier de la géographie prioritaire, soit autant que la part de population lyonnaise habitant dans les quartiers prioritaires et de veille active.

La convention prévoit également des objectifs en matière de sport en vue d'améliorer les équipements et l'offre dans les quartiers : renforcer l'accompagnement des clubs sportifs amateurs, augmenter le nombre de licenciés sportifs, et fixer des objectifs d'éducation par le sport complémentaire aux exigences de performance sportive.

Habitat et rénovation urbaine

La convention territoriale décline pour Lyon les orientations inscrites dans le contrat de ville de la Métropole signé le 2 juillet dernier, et qui s'inscrit notamment dans le processus de révision engagé sur le PLUH.

La poursuite du rééquilibrage territorial de l'offre de logements sociaux en cohérence avec l'enjeu de mixité sociale, la mise en œuvre d'une politique d'attribution des logements sociaux vigilante à ne pas fragiliser davantage les quartiers prioritaires (via une convention intercommunale d'équilibre territorial prévue par la loi du 21 février 2014 réformant la politique de la ville), la mobilité et les parcours résidentiels choisis, la requalification du parc privé dégradé, et de nouveaux projets de renouvellement urbain pour les quartiers de La Duchère (secteurs Sauvegarde / Château) et de Mermoz et Santy dans le 8^{ème}, sont parmi les orientations les plus significatives.

Des conventions seront signées dans chaque quartier prioritaire avec les institutions et les bailleurs sociaux pour organiser la gestion sociale et urbaine de proximité : un ensemble d'actions pour améliorer la vie quotidienne et le cadre de vie (propreté, entretien du bâti et des espaces extérieurs, tranquillité résidentielle).

D'après les enquêtes écoute habitants annuelles, plus d'un habitant sur deux de la géographie prioritaire estime ne pas avoir eu le choix de son quartier d'installation (contre 37 % pour les quartiers hors politique de la ville).

Participation des habitants

De l'élaboration de la convention territoriale...

Pour mettre en œuvre les objectifs inscrits dans la loi du 21 février 2014 concernant l'association des habitants à l'élaboration des contrats de ville, la Ville de Lyon a déployé, avec le concours de l'État, des démarches de dialogue dans chaque quartier prioritaire entre janvier et juin 2015. Une première phase de mobilisation suivie d'ateliers de dialogue public en présence des élus, et d'une rencontre inter-quartiers ont été organisées avec 3 objectifs principaux :

- identifier les besoins des quartiers pour les années à venir ainsi que leurs potentiels, et définir les défis essentiels à relever dans le cadre du contrat de ville,
- contribuer à l'élaboration de la convention territoriale de Lyon, puis aux projets de territoire,
- préfigurer les conseils citoyens qui marquent la volonté des institutions de davantage associer les habitants à la conduite de l'action publique dans les quartiers.

Entre 30 et 50 personnes par quartier ont participé à au moins une des étapes de concertation, soit près de 500 personnes mobilisées et une cinquantaine de réunions. Deux « défis » prioritaires ont été identifiés pour chaque territoire.

Les thèmes les plus fréquents concernent l'insertion sociale et professionnelles des jeunes, une plus grande mixité sociale et culturelle, le lien social et l'intergénérationnel, et le cadre de vie et la volonté de disposer de services de proximité de qualité.

... Aux conseils citoyens

La convention territoriale prévoit l'élaboration d'une « **charte des conseils citoyens à Lyon** » pour décliner les modalités de fonctionnement de cette gouvernance et le rôle des conseils citoyens à Lyon. Elle devra préciser leurs principes de fonctionnement, les modalités de leur association à la gouvernance, leur articulation avec les conseils de quartier, et les moyens proposés par les partenaires pour les accompagner.

L'objectif n'est pas la création d'instances participatives officielles supplémentaires mais de permettre la reconnaissance, au moyen d'une labellisation « conseils citoyens », de ces groupes d'acteurs et habitants mobilisés dans chaque quartier, dès lors que leur fonctionnement est conforme aux objectifs de la loi.

Gouvernance partenariale

La convention territoriale de Lyon sera signée début 2016

Aux côtés des partenaires historiques que sont la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, la Région Rhône Alpes, l'État et la CAF, la convention territoriale intègre de nouveaux partenaires :

- l'Agence Régionale de Santé
- Pôle Emploi
- l'Education Nationale
- la Caisse des Dépôts et Consignations
- ABC HLM

contact presse

Pierre Budimir

Attaché de presse - Ville de Lyon
Tél. 04 72 10 30 43
pierre.budimir@mairie-lyon.fr

en savoir plus

www.polville.lyon.fr